

## RÈGLEMENT N° 2015-329

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION RECREATIVE SECTEUR DU RANG-DU-COUDE A MOISIE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir une aire d'affectation récréative à même une partie de l'aire d'affectation forestière dans le secteur du rang-du-coude à Moisie;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Guylaine Lejeune pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2015;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation récréative à même une partie de l'aire d'affectation forestière dans le secteur du rang-du-coude à Moisie;
4. Ladite aire d'affectation récréative est agrandie à partir d'une partie des terres de la Couronne, soit une partie du lot 4 844 571 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet C, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** 10 août 2015
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 19 août 2015
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 9 septembre 2015
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 14 septembre 2015
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 28 septembre 2015
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 26 novembre 2015
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 9 décembre 2015
  - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 9 décembre 2015
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 26 novembre 2015

**Règlement n° 2015-329 (suite)**

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

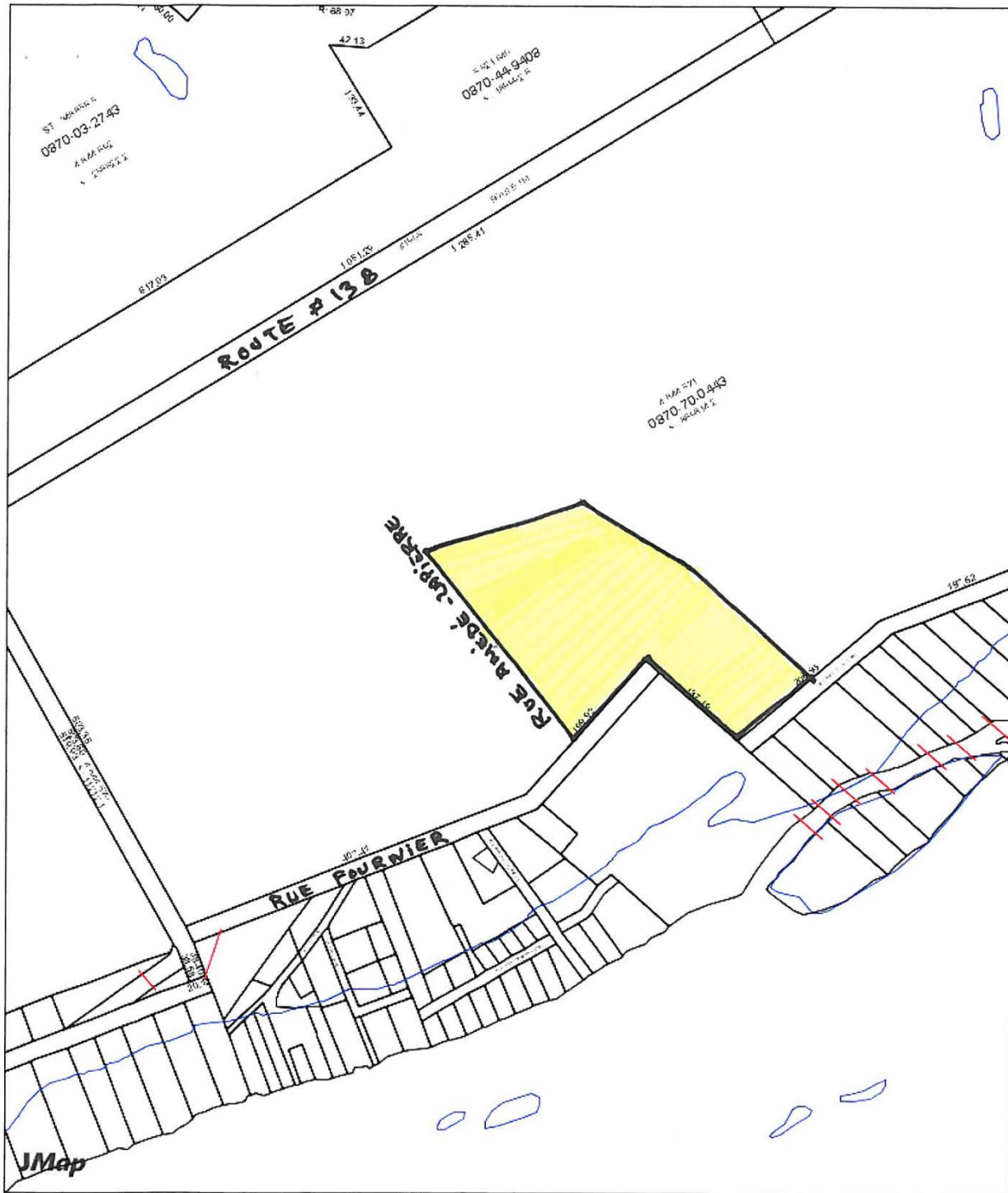
---

Greffière

Règlement n° 2015-329 (suite)

ANNEXE A

PLAN



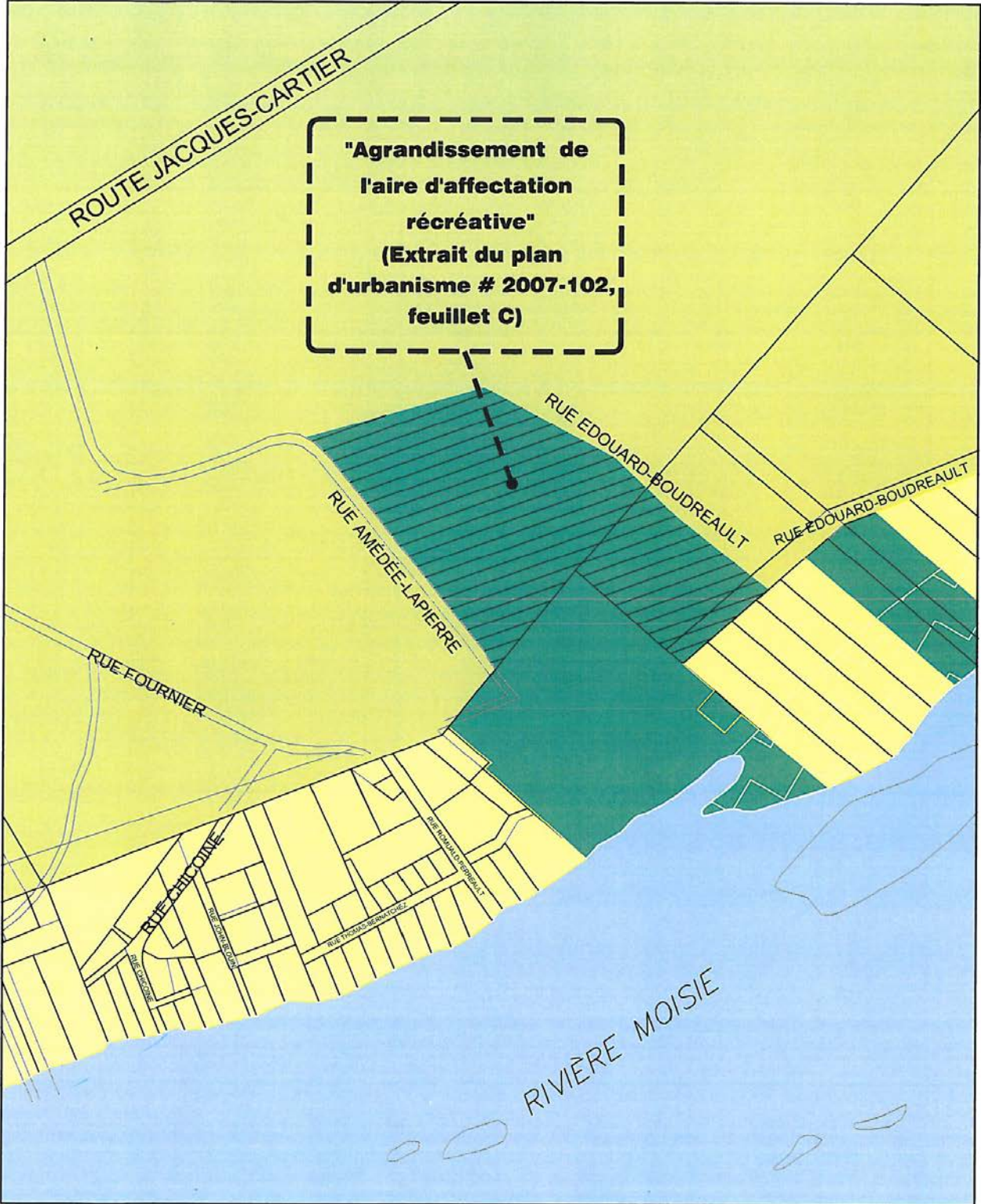
Sept-Iles- 97007  
ANNEXE "A"

Producteur: Denis Tétrault  
Date: 17/07/2015

1:5718

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL



ANNEXE "B"